

Organiser l'élection des délégués

Descriptif rapide : chaque année, l'élection des délégués de classe est la première étape de l'organisation de la représentation des élèves au sein de l'établissement. Elle est suivie de celles des Conseil Intérieur, Conseil d'Exploitation, Conseil de Perfectionnement, Conseil de Centre et Conseil d'Administration.

Objectifs :

- sensibiliser au rôle de délégué de classe et de représentant des élèves
- susciter l'implication de tous les apprenants dans la vie de la classe mais aussi de l'établissement
- faire de ce temps un moment privilégié d'éducation à la citoyenneté et favoriser l'apprentissage de la démocratie
- permettre aux élèves de s'impliquer dans l'organisation des élections

Déroulement :

Semaine 1 ou 2 après la rentrée : annoncer aux classes à l'oral et par voie d'affichage le planning des élections des délégués de classe et des représentants aux différents conseils.

Semaine 3 ou 4 :

- programmer une heure de vie de classe pour présenter, discuter de la fonction de délégué de classe et de représentant aux instances (on peut s'appuyer sur le témoignage d'anciens délégués ou sur le film « délégué selon moi » disponible sur le site EnVie scolaire : <http://enviescolaire.fr/wakka.php?wiki=RessourceS>
- organiser un temps d'information générale (hors des classes) sur la fonction de chacune des instances de l'établissement, le rôle des représentants des élèves et l'organisation des élections. Proposer une trame de profession de foi (CI, CA, CE, CC, CP) et des posters de présentation des instances qui pourraient aussi être construits par les délégués de l'année précédente.

Semaine 5 : afficher les professions de foi (dans laquelle on parle de sa motivation pour être élu(e)) dans les espaces communs. C'est le moment de faire campagne !!

Retrouvez toutes nos fiches : <http://enviescolaire.fr/wakka.php?wiki=RessourceS>

Les fiches pratiques d'Envie scolaire

Semaine 6 ou 7 : procéder dans chaque classe aux élections des délégués (classe et instances)

- avant le vote pour les délégués de classe chaque candidat se présente et rappelle ses motivations
- la liste des candidats est affichée au tableau
- 2 élèves se portent volontaires pour être accesseurs : ils signeront le procès verbal à la fin
- déroulement :
 - ✓ l'élection est organisée à bulletin secret.
 - ✓ Chaque élève note le nom de 2 candidats sur son bulletin.
 - ✓ L'ensemble des bulletins est collecté puis dépouillé.
 - ✓ Au 1er tour un candidat l'emporte à la **majorité absolue** (c'est à dire la moitié des suffrages exprimés plus une voix).
 - ✓ Si les deux candidats et leurs suppléants ne sont pas encore désignés, on procède à un second tour. C'est alors à la **majorité relative** (c'est à dire au nombre de voix le plus élevé) que les choses se décident.
- pour les élections aux instances, organiser un vrai bureau de vote avec isolements, accesseurs...

Quelques règles à ne pas oublier :

- un bulletin rendu vierge est considéré comme « blanc » et comptabilisé dans les votes exprimés
- un bulletin pour lequel les règles posées ne sont pas respectées (plus de 2 noms, blagues, ...) sont considérés comme « nuls »
- il est souhaitable de tendre vers la parité filles/garçons ou l'équilibre de représentation entre filières
- en cas d'égalité de voix au 1er comme au 2ème tour, c'est l'élève le plus jeune qui est élu
- un élève qui n'a pas présenté sa candidature peut néanmoins être élu si les voix de ses camarades se sont portées sur lui en nombre suffisant et s'il accepte cette élection.

Retrouvez toutes nos fiches : <http://enviescolaire.fr/wakka.php?wiki=RessourceS>



Cette action
est cofinancée
par l'Union européenne